

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°46/2024**

Date convocation	: 10/10/2024
Nombre de conseillers en exercice	: 13

Présents	: 09
Votants	: 09

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

Présents : Mesdames Line GAL, Adjointe – Véronique FONTENEAU.

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire - Norbert RIEUSSET, Adjoint - Gérard CAFFORT - Martinho DE PASSOS - Régis COMBERNOUX - Paul MARTIN - Thierry FERRAND.

Procuration (s) :

Absents : Florise PADER - Agnès VRINAT - Olivier MORICEAU - Patrick LOISEL

Secrétaire de séance : Paul MARTIN

Objet : Décision modificative n°1 – Budget du service Eau et Assainissement M49

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives et les articles L.1612-4 et L.1612-11 ;

Vu l'article 106 III de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'instruction comptable et budgétaire M49 ;

Vu la délibération n°18/2024, séance du 04 mars 2024 - Affectation de résultat 2023 du budget service Eau et Assainissement M49 ;

Vu la délibération n°19/2024, séance du 04 mars 2024, vote du budget primitif M49 du service de l'eau et de l'assainissement de la commune sur l'exercice 2024 ;

Vu la maquette budgétaire 2024 service Eau et Assainissement M49, prise en séance du 04 mars 2024 ;

Considérant ce qui suit :

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

Monsieur le Maire expose :

La SGC de Vauvert a informé la commune que les schémas directeurs d'eau (SDE) et d'assainissement (SDA) sont des documents à portée techniques et réglementaire permettant d'avoir une bonne connaissance des ouvrages et équipements du service, de leur état, d'en évaluer les dysfonctionnements et de proposer des actions (études et travaux) nécessaires au bon fonctionnement du service. Il s'agit d'un outil structurant de pilotage du service et d'aide à la décision.

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publiée le 17/10/2024

ID : 030-213003064-20241014-462024-DF

Les SDE et les SDA sont en amont de la phase d'activation des couts, ce qui exclut une imputation comptable à la classe 2. Les dépenses engagées par la collectivité compétente à ce titre sont retracées au débit du compte 617 du budget M49 retraçant l'activité du service.

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget 2024 service Eau et Assainissement, M49.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
23/2315 – Installations, matériel et outillage technique – opération 1002	62 058,00 €			
040/1391 – Subvention d'équipement		62 058,00 €		

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
011/617 – Etudes et recherches		62 058,00 €		
042/777 – Quote part de subvention d'invest.				62 058,00 €

Monsieur le Maire expose :

La SGC de Vauvert a informé la commune qu'un contrôle de cohérence entre information comptable du logiciel HELIOS, outil informatique du comptable public, et celui des éléments transmis par la commune a fait ressortir des différences au niveau des écritures des amortissement des biens (valeur nette comptable).

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget 2024 service Eau et Assainissement, M49.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
040/2803 – Amortis. frais d'études				6 000,00 €
040/28156 – Amortis. matériel spécifique d'exploitation				15 000,00 €
040/28158 – Amortis. autres				9 000,00 €
040/1391 – Subvention d'équipement		30 000,00 €		

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publiée le 17/10/2024

ID :030-213003064-20241014-462024-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
042/6811 – Dotations aux amortis. Sur immob. Incorporelles et corporelles		30 000,00 €		
042/777 – Quote part de subvention d'invest.				30 000,00 €

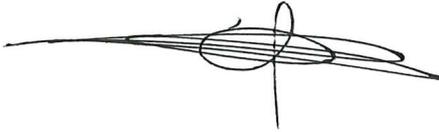
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE**, la décision modificative n°1, du budget du service eau et assainissement, M49, pour le virement de crédit tel que décrite ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
M. Marc LARROQUE

Le secrétaire de séance,




Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (30), 16 Avenue Feuchères, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telecours.fr